

Déboisement

Les arbres jouent un rôle essentiel pour la faune, la flore et le paysage unique qui fait la renommée de notre région.

Pour s'assurer de leur santé et de la pérennité du couvert forestier, la MRC d'Arthabaska s'est doté d'un règlement relatif au déboisement et d'un ingénieur forestier à titre de personne ressource.

un appel avant d'agir!



amène ton
monde!



CONTACTEZ LE PROFESSIONNEL AVANT D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX

Avant d'entreprendre des travaux de déboisement ou de débroussaillage sur votre terrain, contactez-le pour connaître les mesures essentielles à suivre pour respecter les règles en vigueur sur le territoire.

Via l'application de la réglementation en vigueur, ce professionnel a le mandat d'encadrer les opérations de déboisement effectuées sur le territoire de la MRC afin que celles-ci intègrent tous les aspects d'un aménagement forestier durable.

www.

M. Luc Traversy | ingénieur forestier

C luc.traversy@mrc-arthabaska.qc.ca

T 819 752-2444, poste 4254

L mrc-arthabaska.qc.ca